

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 25/39

Le DEUX octobre de l'an deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Mmes Anne-Claire CAMAIN, Corinne LACOSTE, Nathalie MONTADAT*
MM Hubert MARTY, Domingo MUJICA

Procurations : *M. Denis VAILLANT à Mme Corinne LACOSTE, M. Eric GEORGET à Mme Anne-Claire CAMAIN*

Absents excusés : *Mmes Marie-Laure BOUCHERET, Mathilde PEYREGA, M. Laurent ZANDONA*

Absents : *Mmes Julie COLLANGE, Sandrine VANCOPPENOLLE, MM. Pierre ROGNANT, Jean-Jacques ALMERO*

Date de convocation : 23 septembre 2025

Secrétaire de séance : *Madame Anne-Claire CAMAIN*

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 23 septembre 2025, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le jeudi 2 octobre 2025 à 20h30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : Création d'un fossé et d'une servitude sur des parcelles privées

Les études hydrauliques effectuées à la demande du Sicoval pour résoudre l'écoulement du pluvial du lotissement Bel Air ont conclu en la création d'une buse enterrée au bout du chemin de la Carrerasse dans le domaine public, prolongée d'un fossé ouvert sur les parcelles privées A0145 et A016, propriété de Mr Seigneuric et Mme Fournier.



En conséquence, une servitude sur les parcelles A0145 et A0146 doit être créée et formalisée par acte notarié entre la Mairie et les propriétaires des parcelles. Les accès à l'entretien des fossés seront assurés (2 ml de part et d'autre du fossé).

Les travaux de création du fossé ouvert sont à la charge du propriétaire actuel des parties communes du lotissement Bel Air. L'entretien du fossé sera à la charge de la Mairie. Une visite annuelle de contrôle de l'état des fossés sera assurée par la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité** :

- **APPROUVE** la création du fossé et d'une servitude sur les parcelles A0145 et A0146
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié et tout document afférent à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme en mairie, le 2 octobre 2025.

Véronique HAUTCE



Maire de Goyrans